

SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »

Synthèse de l'état des milieux aquatiques et humides superficiels pour l'année 2021 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suiippe

Date : Mai 2023

I. Introduction

L'état des milieux aquatiques et humides peut être appréhendé par plusieurs facteurs, notamment la présence de pollution chimique significative et la présence de certains organismes dans ces milieux.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est un cadre réglementaire qui définit les paramètres à évaluer pour déterminer et comparer entre eux l'état des cours d'eau :

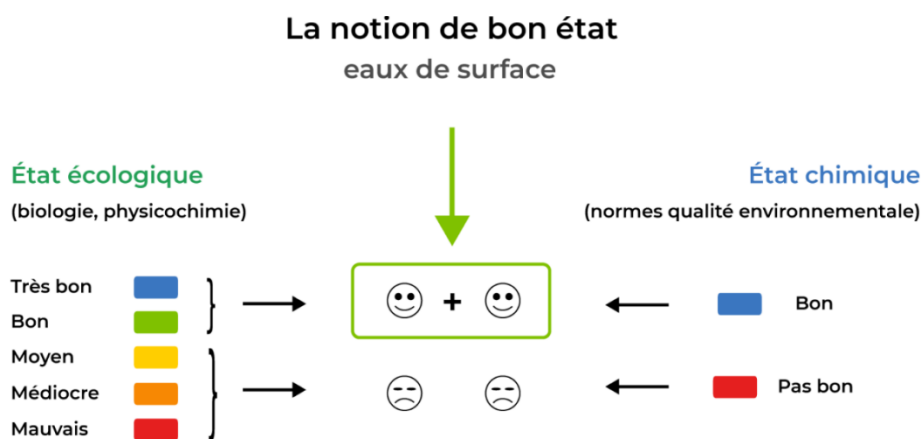


Figure 1 : (Source <https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux>)

Dans le cadre réglementaire, l'Agence de l'Eau interprète les données d'un ou plusieurs relevés sur une ou plusieurs années sur chaque masse d'eau.

D'autres paramètres non réglementaires peuvent eux aussi permettre d'appréhender le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Ce document synthétise les données sur le territoire du SAGE des organismes suivants : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté de Communes de la Région de Suipe (CCRS), la FDPPMA 51, la FDPPMA 02, Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et le SIABAVES.

Le document suivant présente :

- L'état écologique en associant l'état physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
- D'autres données non réglementaires permettant d'appréhender le bon fonctionnement des cours d'eau.

L'état chimique ne sera pas présenté car aucune donnée n'a été recensée en 2021 sur le territoire.

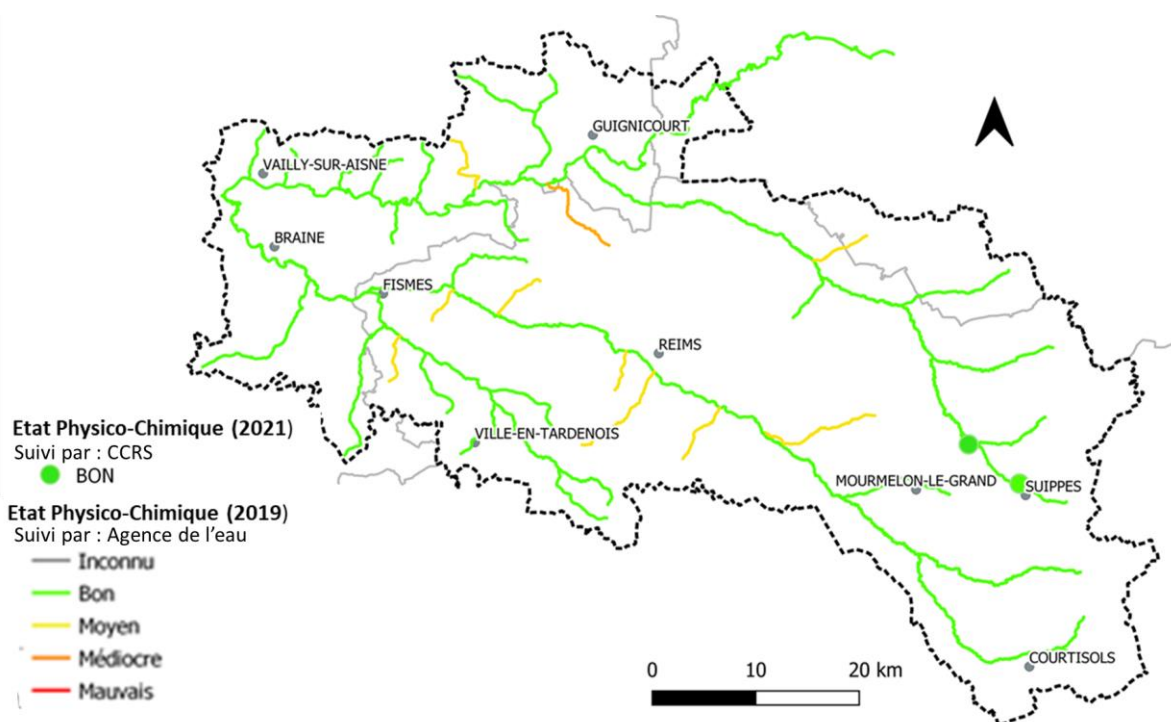
II Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'état physico-chimique et l'état biologique permettent de déterminer l'état écologique des masses d'eau tel que défini par l'Agence de l'Eau (cf. figure 1). Cette partie présentera ces trois états. L'état évalué par l'Agence de l'eau en 2019 sera systématiquement illustré.

II-I Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

Selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

La CCRS suit les paramètres physico-chimiques sur certains cours d'eau de son territoire. Les stations analysées en 2021 ont fait l'objet de quatre campagnes sur deux stations.



Remarques :

Plus des $\frac{3}{4}$ des masses d'eau traversant le territoire du SAGE ont été évaluées en 2019 comme en bon état physico-chimique. Le seul cours d'eau en état médiocre était la Loire.

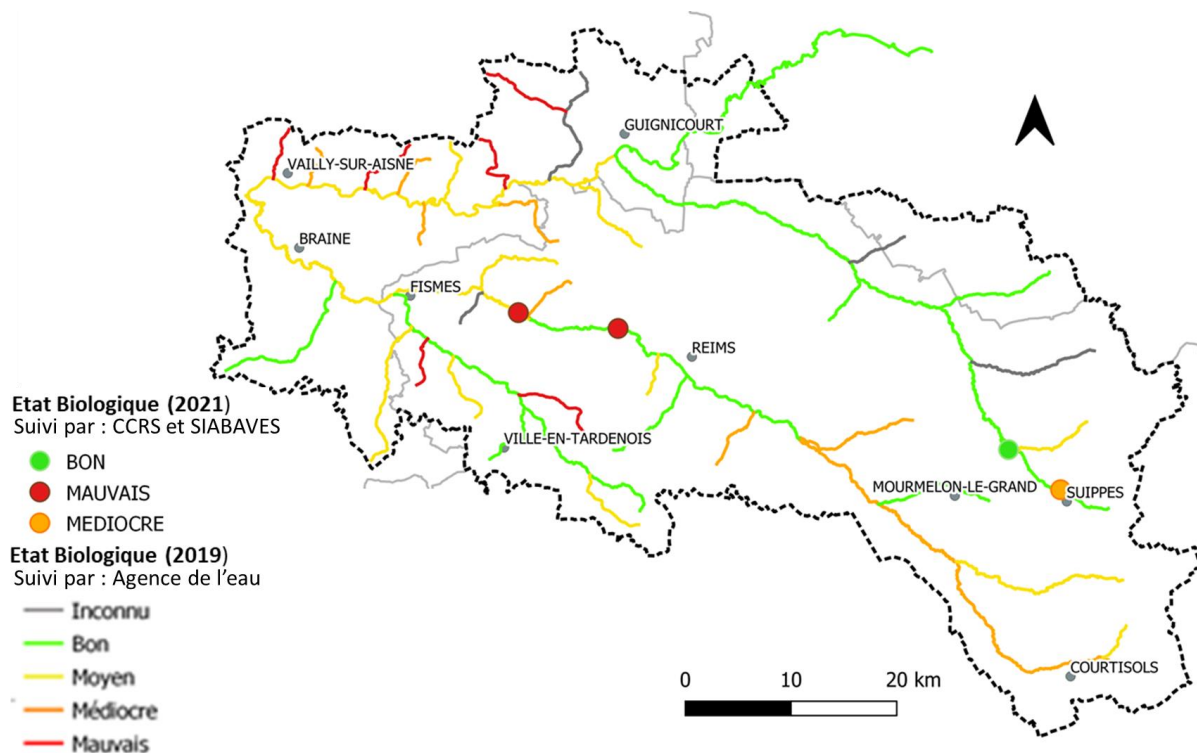
Certains affluents de la Vesle sont en état moyen en 2019.

Les paramètres suivis par la CCRS indiquent que les stations sont en bon état physico-chimique.

L'état physico-chimique de la station en aval de Suippes était en 2019 en « état moyen », son état s'est amélioré en 2021.

II-II Etat biologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'état biologique est déterminé par la faune et la flore dans les cours d'eau. La CCRS évalue l'état biologique aux mêmes stations que celles ayant fait l'objet d'un suivi de l'état physico-chimique. Le SIABAVES évalue aussi l'état biologique afin de connaître l'impact des travaux de restauration des rivières qu'il entreprend sur les cours d'eau (en amont et au niveau des zones de travaux).



Remarques :

La Suippe, deux de ces affluents et l'Ardre sont évalués en bon état biologique en 2019.

En 2019, l'état biologique de l'amont de la Vesle est évalué médiocre et l'aval en état moyen. L'état de la masse d'eau traversant Reims tient compte de la forte anthropisation de la Vesle sur ce tronçon et est évalué en « bon état ».

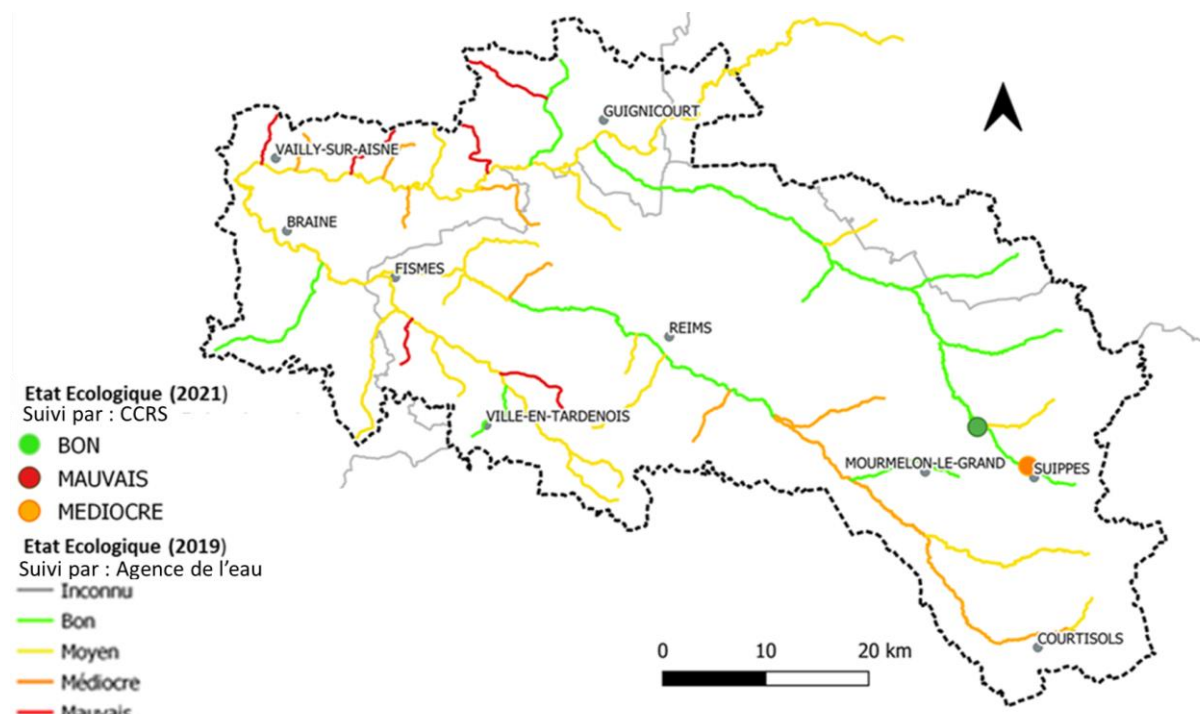
6 cours d'eau sont classés en 2019, en état biologique mauvais : 4 affluents de l'Aisne et deux affluents de l'Ardre.

L'état biologique de la Suippe en aval de Suippes s'est dégradé entre 2019 et 2021. La Suippe en aval de Saint-Hilaire-le-Grand est évalué comme en bon état biologique.

Les deux relevés réalisés par le SAIBAVES permettent de définir l'état biologique de ces points avant les travaux de restauration. Les deux suivis réalisés sur la Vesle en aval de Reims sont en mauvais état car le secteur a subi de nombreuses altérations dues à l'action de l'homme (exemple : curage, dragage ...).

II-III Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'évaluation de l'état physico-chimique des cours d'eau, leur état biologique ainsi que d'autres indicateurs (cf. figure 1) permettent de déterminer leur état écologique. La CCRS a évalué l'état écologique de la Suipe sur deux stations.



Remarques :

Le tronçon de la Vesle traversant Reims est un cours d'eau anthropisé et l'évaluation de son état est différente des autres cours d'eau.

En 2019, la Suipe et presque tous ces affluents sont en bon état écologique.

L'état écologique des masses d'eau de l'amont de la Vesle et quelques-uns de ces affluents sont en état médiocre en 2019.

Plusieurs affluents de l'Aisne et de l'Ardre sont classés en état mauvais dans l'état des lieux de 2019.

La Suipe à l'aval de Suippes présente un état écologique médiocre pour 2021. Cet état semble provenir de l'instabilité du milieu liée aux conditions hydrologiques très changeantes observées lors de la période estivale 2021.

La Suipe à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand présente un bon état écologique pour 2021. L'évaluation des différents paramètres (biologique et physico-chimique) a mis en évidence une probable pression sur le cours d'eau liée aux pesticides.

III – Autres données permettant d'appréhender l'état du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire du SAGE AVS

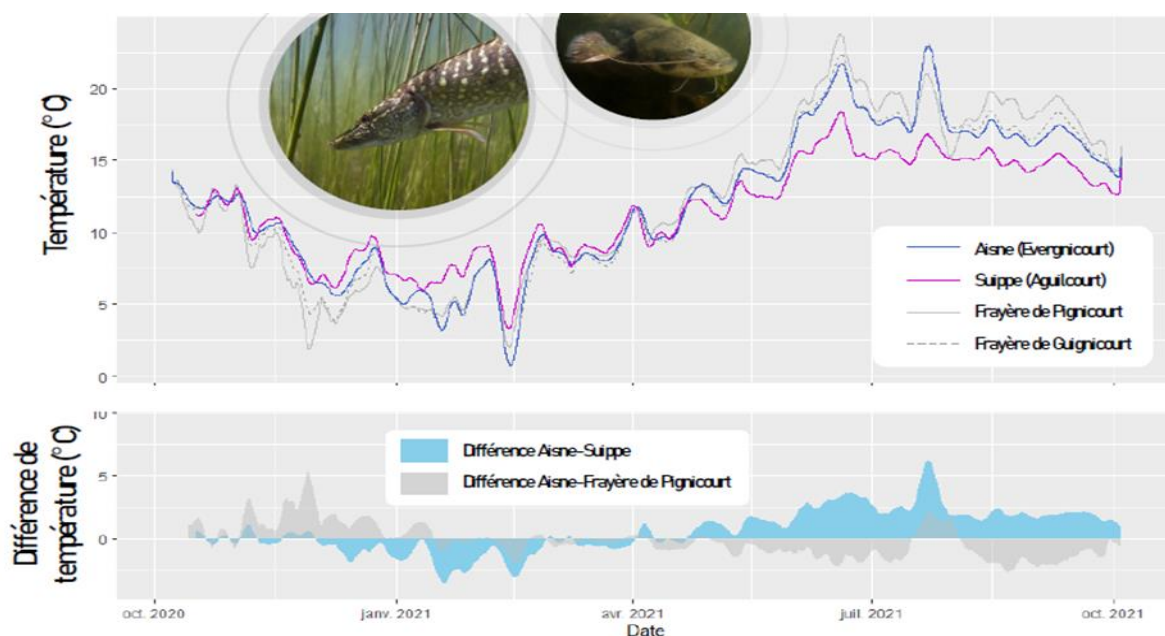
III – I Suivi thermique des cours d'eau

La température des rivières est un paramètre important pour de nombreuses espèces aquatiques. La variation naturelle de la température de l'eau dans l'espace et le temps peut être perturbée par différents facteurs (les obstacles à l'écoulement, les prélèvements ou les rejets, le réchauffement climatique...). Sur le territoire, deux FDPPMA (51,02) réalisent des suivis thermiques.

La truite fario est une des espèces les plus sensibles aux hausses de température sur le territoire (stress physiologique observé pour une température au-delà de 19°C). Les autres espèces d'accompagnement de la truite (chabot, vairon) et le brochet supportent des températures plus élevées. Les poissons sont très sensibles au changement de température brutal.

Les suivis thermiques de la FDPPMA 51 sont très récents sur le territoire du SAGE. Les suivis mis en place sur l'année 2021 ne recensent pas les données sur une année complète et ne seront donc pas traités ci-dessous. D'autres suivis thermiques seront mis en place pour l'année 2022.

Suivi de la FPPMA 02 :



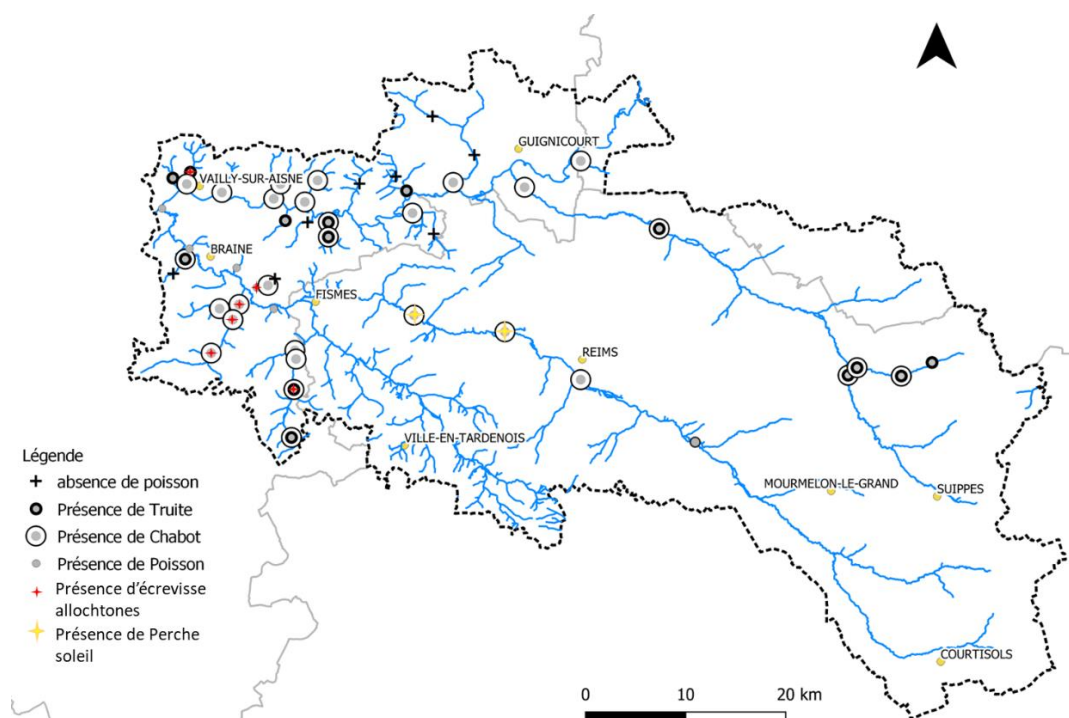
Remarques :	
Aisne à Evergnicourt	En 2021, les variations de la température sur ce site (2°C à 23°C) n'ont pas permis le bon développement de la truite fario tout au long de l'année.
La Suipe à Aguilcourt	En 2021, les variations de température (6°C à 18°C) ont été favorable au développement de la truite fario. Cette faible variation s'explique car le cours d'eau est alimenté par la nappe de craie.
Frayère de Pignicourt	Les frayères permettent le développement des œufs et alvins des brochets sur la période de février à juin. En 2021, la température des frayères était favorable à leur développement (6 à 18 °C). A ces périodes, la température de l'Aisne et celles des frayères sont similaires.
Frayère de Guignicourt	

III – II Suivis d'espèces aquatiques sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe

III-II-1 Résultats des pêches électriques

La pêche électrique permet de dénombrer les espèces aquatiques. Elle est réalisée sur un tronçon défini et en suivant un protocole afin que les données soient comparables d'une année à l'autre. Ce recensement est très utile car certaines espèces sont très sensibles à la dégradation de leur milieu.

L'indice poissons rivière (IPR) permet aussi d'appréhender l'état des cours d'eau. Il « consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement (...) et la composition du peuplement attendue en situation de référence. » (Source : geo.date.gouv.fr)



Remarques (FDPMA 51) :

Le site en aval de Reims sur Vesle a été suivi après travaux mais n'a pas permis de conclure une amélioration de l'Indice Poissons Rivière (IPR).

Le peuplement piscicole de la station au pont de Macô est à minima stable, avec des tendances à la hausse des densités pour certaines espèces, telles que l'anguille et la loche franche.

Sur la Vesle, deux sites ayant fait l'objet d'un inventaire piscicole à Jonchery-sur-Vesle ont montré la présence de perche soleil.

La Suippe à Boulton-sur-Suippe et à Vaudesincourt a un IPR bon.

Sur la Py, l'IPR est évalué bon en amont et se dégrade à l'aval (évalué en état moyen).

La Miette est une zone de frayères à brochets mais une disparition de la Lote de rivière est observée.

La Suippe et la Retourne ont une densité notable d'anguilles, avec présence d'individus en phase de colonisation active de zone de reproduction et de croissance du Brochet.

Sur la Muze, une disparition de la truite et une densité notable d'Ecrevisse signal (espèces exotiques envahissantes) sont observées

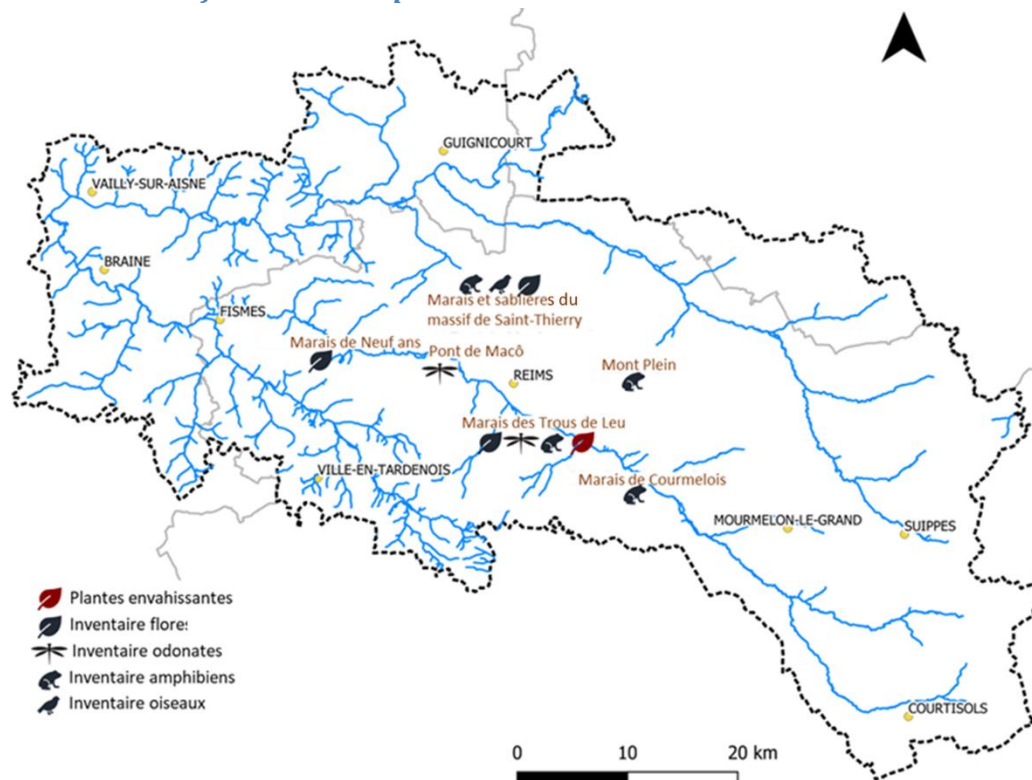
III-II-2 Etude comportementale du Brochet réalisée par la FDPMA 02

L'étude a permis d'apporter les conclusions suivantes concernant le fonctionnement des cours d'eau : le lit majeur de l'Aisne s'est révélé faire partie intégrante du milieu de vie des brochets mais aussi d'autres espèces ; La reproduction du brochet sur l'Aisne ressort comme une étape-clé à optimiser pour permettre le maintien de la population ; Les barrages de Berry-au-Bac et d'Evergnicourt semblent infranchissables pour les brochets. (lien vers le rapport : <https://qrco.de/bcvunw>).

III-III Inventaires d'espèces inféodés aux milieux humides et aquatiques

Les espèces inféodées aux milieux humides et aux milieux aquatiques sont un indicateur du bon fonctionnement des zones humides et du cours d'eau.

III-III-1 Inventaires de la faune réalisés par le CENCA



Remarques	
Inventaire odonates	Pont de Macô : 14 espèces dont 4 nouvelles suite à la restauration morphologique de la recensées.
	Réserve Naturelle Régionale (RNR) Marais des trous de Leu : 24 espèces observées.
Inventaire amphibiens	RNR Marais des trous de Leu : 3 espèces d'amphibien (grenouille agile, triton palmé ...) relevées.
	RNR Marais et sablières du Massif de Saint Thierry : suivi complémentaire amphibiens réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion.
	Inventaires réalisés sur les zones humides du Mont plein et le Marais de Courmelois.
Inventaire autres faunes	RNR Marais et sablières du massif de St-Thierry : inventaire complémentaire oiseaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion.
	Inventaires de chauves-souris réalisés à divers endroits du territoire.
Inventaire Flore	RNR Marais des trous de Leu : recensement de 75 espèces bryophytes dont 4 espèces remarquables.
	RNR Marais et sablières du massif St-Thierry : suivi d'une espèce protégée (Liparis de Loesel).
	Marais de Neuf ans : suivi de flore ultra-patrimoniales ¹ (Orchis des marais, ...).
	La prairie humide des Pauvretés : inventaire de plusieurs espèces sur ce site.
Inventaire plantes envahissantes	RNR Marais des Trous de Leu : présence de Bunias d'Orient et mise en évidence d'une augmentation du nombre d'individus au fil des années sur ce site.

¹ Les espèces patrimoniales méritent une attention particulière. Elles sont dans des listes [liste espèces protégées](#) et [listes rouges](#).

IV – Conclusion :

Conclusion générale de l'état des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE en 2021	
Etat écologique	La Suipe à l'aval de Suippes présente un état écologique médiocre pour 2021. Cet état semble provenir de l'instabilité du milieu, liée aux conditions hydrologiques très changeantes observées lors de la période estivale en 2021.
	La Suipe à l'aval de Saint-Hilaire-le-Grand présente un bon état écologique pour 2021. L'évaluations des paramètres biologiques et physico-chimique ont mis en évidence une probable pression liée aux pesticides.
Etat thermique des cours d'eau du territoire	L'alimentation de certains cours par la nappe a permis de maintenir une température basse dans ces derniers en période estival (exemple : la Suipe). Cette caractéristique permet à certains cours d'eau d'accueillir des espèces sensibles aux fortes chaleurs telles que la truite fario.
	En 2021, les frayères à brochet qui ont fait l'objet d'un suivi thermique montrent que la température été compatible avec le bon développement des alvins.
Etat des populations aquatiques sur le territoire	Les IPR bons relevés sur les têtes de bassin de la Suipe couplés au bon état écologique supposent que les cours d'eau sur ce territoire ont un bon fonctionnement.
	Une légère augmentation de la population d'anguille est globalement observée sur le territoire. Cette espèce migratrice est protégée.
	Certaines zones ayant fait l'objet de travaux de restauration morphologiques des cours d'eau ont permis de mettre en évidence l'augmentation de la densité des populations piscicoles.
	Sur le territoire axonais, la disparition de la truite fario est observée sur certains cours d'eau. La récurrence d'étiages sévères de ces dernières années peut être une des causes.
	En 2021, les acteurs de l'eau ont relevé la présence de plusieurs espèces envahissantes sur le territoire (écrevisse signal et perche soleil).
Etat des populations inféodées aux milieux aquatiques et humides	La population de l'espèce envahissante la Bunas d'Orient augmente sur le site du Marais des Trous de Leu.
	D'autres sites relèvent la présence de flore ultra patrimoniale.
	L'inventaire du site du marais de neuf ans a permis le recensement de plusieurs espèces ultra-patrimoniales.
	Les inventaires menés après les travaux de restauration des berges des cours d'eau montrent une tendance à l'augmentation de la biodiversité et de la densité des populations inféodées aux milieux aquatiques et humides.

Bien que plusieurs espèces emblématiques soient présentes sur le territoire (brochet, truite, anguille), il est observé une augmentation des populations d'espèces envahissantes. Les différents travaux réalisés pour restaurer les cours d'eau ont permis l'augmentation de la biodiversité et de la densité des population piscicoles et autres espèces inféodés au milieu aquatique et humide. Cependant, il existe encore plusieurs freins au bon état et au bon fonctionnement des cours d'eau du territoire :

- Le passé très anthropisé des cours d'eau a modifié les profils et la morphologie des cours d'eau, altérant son fonctionnement ;
- Les nombreux traitements phytosanitaires altèrent la qualité des milieux humides et aquatiques (territoire agricole) ;
- Les têtes de bassin versant subissent des assecs répétés et sévères qui ne sont pas compatibles avec la vie des organismes aquatiques. Ces têtes sont très importantes pour la biodiversité car la qualité de l'eau est souvent préservée et elles abritent de nombreuses zones de frayères.